

REZÉ

INFORMATION



Bulletin Special « Enseignement »

LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1, 10
Présentation	1
Etablissements Scolaires Publics et Spécialisés	2
Restaurants Scolaires	3
L'Orientation Scolaire	3
Bourses Scolaires	4
Service de Santé Scolaire	4
Les Partis Politiques ont la parole	5, 6
Les Associations ont la parole	7 - 9



Directeur Gérant : A. PLANCHER

Office Municipal d'Information

Directeur de la Publication : J. FLOCH

Per 22-1977-03

Imprimeur : "Atelier Municipal"

J'ai le plaisir de vous présenter notre bulletin spécial « Enseignement ».

Avec lui, vous prendrez connaissance de la situation faite à l'éducation dans notre ville, à ce que nous faisons pour nos enfants, pour nos jeunes afin qu'ils puissent se préparer à leur avenir et réaliser leur vie d'homme dans les meilleures conditions.

Mais auparavant, je voudrais vous dire que la situation présente est la dernière étape d'une démarche continue menée depuis... plus de 20 années.

Peut-être pensez-vous qu'en dépassant deux décennies, alors que je commence seulement de présider la quatrième municipalité de Gauche, j'allonge quelque peu la note. Eh bien, non ! La vérité est simple.

Dès 1955, en effet, alors qu'il était dans la minorité - le Conseil était alors élu à la représentation proportionnelle - il avait été procédé sous ma conduite, à une étude prévisionnelle de la situation scolaire et le plan d'investissement proposé alors portait sur la construction de plus de 120 classes primaires et maternelles.

Peut-être ne me croiriez-vous pas si je vous dis que cette proposition avait été jugée démentielle, que la Municipalité de

l'époque prétendait qu'en aucune façon le développement de REZÉ ne saurait justifier un programme aussi ambitieux.

Pourtant, le compte a été dépassé et largement.

Reportons-nous à cette époque, alors que la Commune comptait 19 850 habitants. L'ossature scolaire comprenait les écoles suivantes :

- Trentemoult,
- Rezé bourg, garçons et filles avant les agrandissements,
- La Houssais,
- L'Ouche Dinier avant l'agrandissement,
- Ragon,
- Les deux écoles de garçons et de filles de Pont-Rousseau.

Telle est la situation dont a hérité la première municipalité de Gauche, en 1959. Les établissements d'enseignement secondaire étaient alors rares et REZÉ n'en comptait aucun.

C'est sur la base des anciens cours complémentaires qu'a été créé à Pont-Rousseau un collège d'enseignement général devenu depuis collège d'enseignement secondaire.

Depuis 1959, qu'avons-nous vu ?

suite page 10

A. PLANCHER

PRESENTATION

Répondant favorablement au voeu émis par la Commission Extra Municipale de l'Enseignement, la municipalité a décidé la publication de ce bulletin « Spécial Enseignement ».

Elle réédite ainsi la première initiative prise en ce domaine par la Municipalité précédente en publiant en juin 1975 un bulletin « Spécial Emploi et Chômage ».

Le présent bulletin se fixe deux objectifs :

1) Apporter aux familles un certain nombre de renseignements pratiques dans le domaine scolaire (orientation, bourse, santé etc...) ainsi qu'une information sur les différents services d'enseignement public existant à Rezé.

Ceci constitue la première partie de cette brochure.

2) Nous avons pensé en outre qu'une telle publication ne pouvait ignorer les

graves problèmes de l'école dans votre pays, car, comme vous le savez, le système scolaire n'échappe pas à la crise qui secoue toutes les structures de notre société, et cette situation ne saurait que s'aggraver avec la mise en place de la réforme HABY.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'ouvrir ce bulletin aux Partis Politiques représentés en son sein, ainsi qu'aux organisations suivantes : A.S.F., C.S.C.V., C.C.A.L., Comité de Liaison F.C.P.E., Délégués départementaux de l'Education, S.N.I., S.N.E.S., S.N.E.T.P., -C.G.T., S.G.E.N.- C.F.D.T., S.N.E.T.A.A.

Chacune d'elles a pu s'exprimer en toute liberté, étant bien entendu que le contenu de ces articles n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.

Nous souhaitons avoir ainsi contribué au développement et à la défense de l'Enseignement Public à Rezé.

Michel JORAND
Adjoint à l'ENSEIGNEMENT

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS

ÉCOLES MATERNELLES

- Trememoult rue Ploquin	tél. 75.45.75
- Rezé-Centre rue Camille Jouis	tél. 75.83.79
- Maison-Radieuse	tél. 75.72.99
- Château-Nord rue du Comte de Monti	tél. 75.82.74
- Château-Sud rue des Frères Lumière	tél. 75.73.88
- Pont Rousseau Nord rue Curie	tél. 75.71.75
- Pont Rousseau rue Alexandre Huchon	tél. 75.71.15
- La Houssais avenue de la Houssais	tél. 75.83.65
- Chêne-Creux rue des Jardins	tél. 75.71.06
- Ouche Dinier rue de l'Ouche-Dinier	tél. 75.72.88
- Ragon rue du Vivier	tél. 75.11.96

ÉCOLES PRIMAIRES

- Trememoult rue Ploquin	tél. 75.45.75
- Rezé-Centre mixte 1 place J.B. Daviais	tél. 75.43.56
- Rezé-Centre mixte 2 rue Georges Grille	tél. 75.43.47
- Pont Rousseau-Nord rue Curie	tél. 75.71.75
- Château Nord mixte 1 allée de Picardie	tél. 75.43.46
- Château Nord mixte 2 allée de Provence	tél. 75.43.46

- Château Sud mixtes 1 et 2 rue de Frères Lumière	tél. 75.55.04
- Pont-Rousseau mixtes 1 et 2 rue du Docteur Nogué	tél. 75.71.15
- La Houssais mixtes 1 et 2 rue Maurice Jouaud	tél. 75.48.71
- Chêne Creux mixtes 1 et 2 rue J.B et H Tendron	tél. 75.43.55
- Ouche Dinier mixte 1 rue Emile Blandin	tél. 75.42.78
- Ouche Dinier mixte 2 rue de l'Ouche Dinier	tél. 75.42.78
- Ragon rue de la Mirette	tél. 75.49.56

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

- Collège d'Enseignement Secondaire de Pont Rousseau rue Félix Tableau	tél. 75.15.12
- Collège d'Enseignement Secondaire de la Petite Lande rue Georges Berthomé	tél. 75.48.50
- Collège d'Enseignement Secondaire Salvador Allende rue Léon Blum	tél. 75.46.64
- Lycée Polyvalent Nationalisé mixte et Collège d'Enseignement Technique annexe Jean Perrin place Jean Perrin	tél. 75.50.14
- Lycée des Bourdonnières et Collège d'Enseignement Technique annexe. Chemin Perrière - Nantes	tél. 75.60.75

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

- Institut-Médico-Éducatif École du Parc rue Fontaine Launay	tél. 75.95.47
- Institut-Médico-Éducatif de la Blordière rue de la Chaussée	tél. 75.03.04
- École pour Handicapés auditifs et visuels annexée à l'École Rezé Centre 2 rue Georges Grille	tél. 75.88.45

Les Etablissements Spécialisés

L'ÉCOLE DU PARC est un établissement géré par l'Association pour le Placement et l'Aide aux Jeunes Handicapés avec protocole d'accord entre l'Association, le Ministère de l'Éducation et la Ville de REZÉ LES NANTES.

ACCUEIL

24 enfants de 3 à 10 ans, de famille de Rezé, de l'agglomération nantaise et des communes environnantes, en semi-internat, de 9 h à 17 h du lundi au vendredi inclus.

HANDICAPS

Enfants déficients intellectuels moyens et profonds handicapés moteurs avec troubles associés (sensoriels, comital).

RECRUTEMENT

Un dossier est constitué après observation de l'enfant par l'établissement. Le dossier est examiné par la Commission d'Éducation Spéciale qui prononce ou non l'admissibilité de l'enfant. L'admission définitive ne peut avoir lieu qu'en fonction des places vacantes.

SOINS

Les rééducations et les soins spécifiques à chaque handicap sont apportés par le pédiatre, le psychiatre, le psychologue, le kinésithérapeute, l'orthophoniste, l'infirmière. Des consultations chez des médecins

spécialistes extérieurs à l'établissement sont également prévues.

EDUCATION

Éducation gestuelle et habitudes de vie tendant à favoriser l'évolution de l'enfant vers la plus grande autonomie possible en fonction des handicaps associés ; éducation globale et plus particulièrement sensori-motrice de type école maternelle et jardins d'enfants.

Cette éducation est assurée par trois éducatrices spécialisées et neuf aides médico-psychologiques (une éducatrice et trois A.M.P. par groupe de 8 enfants).

GUIDANCE PARENTALE

Les parents d'enfants handicapés, aussi bien ceux dont l'enfant est accueilli dans l'établissement que les autres, pourront trouver aide et assistance auprès de cette équipe, sous forme de conseils sur le plan de l'éducation, de la recherche de placement, des démarches administratives.

ORIENTATION A LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Placement à la charge du directeur secondé par l'assistante sociale, en liaison avec la commission d'éducation spéciale.
b) Service de suite assuré par les personnes précitées. Placement en IMP selon

l'évolution des handicaps.

FINANCEMENT

L'école bénéficie d'un «prix de journée». L'Éducation, les rééducations, le déjeuner à la cantine et les transports sont assurés à titre gratuit.

TRANSPORT DES ENFANTS

Un transport scolaire gratuit, organisé par l'A.P.A.J.H., assure le déplacement des enfants du domicile à l'école.

De plus, tous les cas d'enfants inadaptés du Département d'âge scolaire (maternelle, primaire, 1er cycle), quelle que soit la nature de leur handicap, peuvent être signalés par les familles à la

- Commission Médico-Pédagogique Départementale
Inspection Académique
Route de la Jonelière
44000 NANTES - Tél. 74.92.41

en vue d'une demande d'examen, de la recherche d'une aide ou d'un placement.

En ce qui concerne plus précisément les enfants de Rezé, scolarisés en école maternelle et primaire publique, en difficultés scolaires, les problèmes peuvent être examinés par le Secrétaire de la Commission Médico-Pédagogique de Circonscription :

- M. BOILEAU
Ecole du Parc
2, rue des Renards
NANTES - Tél. 76.55.29

qui tient une permanence à Rezé à l'école de l'Ouche-Dinier le

mardi de 9 h à 11 h 30.

ÉCOLE DE LA BLORDIÈRE

rue de la Chaussée
44400-Rezé Les Nantes
tél. 75.03.04

Ouverte depuis le 7 mars 1977, elle fait suite à l'École du Parc puisqu'elle accueille des enfants présentant les mêmes handicaps mais âgés de 10 ans et plus. Elle reçoit actuellement 8 enfants, mais il est prévu d'étendre son effectif dans les années à venir ce qui nécessite un plan de construction actuellement à l'étude.

Le recrutement, les soins, l'éducation, le financement et le transport sont assurés de la même façon qu'à l'école du Parc.

Il faut signaler toutefois que la participation communale n'est plus, comme pour l'École du Parc, le seul fait de la Ville de Rezé, mais celui d'un Syndicat Intercommunal groupant les communes de Rezé, Vertou, St-Sébastien, Bouguenais, La Montagne.

Les Restaurants Scolaires

Les restaurants scolaires de REZE connaissent un certain succès comme en témoignent leur importante fréquentation ainsi que les visites et demandes d'information dont ils sont l'objet de la part de nombreuses villes de la Région.

GESTION :

Ils sont gérés par la Caisse des Ecoles, organisme qui permet d'associer à tous les échelons la Municipalité, les usagers (parents d'élèves, enseignants, délégués départementaux) et le personnel, tous intéressés au bon fonctionnement du service.

FONCTIONNEMENT :

Durant l'année 1976, 110 296 repas (soit une moyenne quotidienne de 811 repas) ont été servis dans les 7 restaurants scolaires de REZE :

- Château Nord
- Château Sud
- La Houssais
- L'Ouche Dinier
- Pont-Rousseau
- Ragon
- Rezé bourg

FINANCEMENT :

- Le fonctionnement des restaurants scolaires est presque exclusivement financé par :

- Une subvention municipale (de l'ordre de 1/3 du budget total de la caisse des écoles)

- Des participations des familles au coût des repas.

Cette participation est modulée en fonction des ressources selon le principe du "quotient familial".

Pour l'année scolaire 1977-1978, les tarifs seront les suivants :

quotient familial	prix du repas
inférieur à 300 F	3,80 F
compris entre 300 F et 549 F	4,80 F
" " 550 F et 699 F	5,50 F
" " 700 F et 899 F	6,40 F
supérieur à 900 F	7,40 F

La gratuité ou la semi-gratuité peut être accordée aux familles connaissant des difficultés financières.

Il faut noter que l'Etat ne participe en aucune façon au financement des restaurants scolaires primaires et maternels, ce qui est particulièrement scandaleux pour un service en liaison étroite avec l'École.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS

ETC... :

S'adresser à :

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA
VILLE DE REZE
1, rue Jean Louis
Tél. : 75.45.41



ORIENTATION SCOLAIRE

Centre d'Information et d'Orientation
de Rezé (C.I.O.)
rue de Touraine 44400 Rezé
tél. 75.61.85

Le C.I.O de Rezé est ouvert tous les jours (sauf le samedi) de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H.

Mme LAYEC en est la Directrice. Les conseillers d'orientation reçoivent tous les élèves de l'enseignement secondaire qui le désirent, et les adultes qui envisagent un recyclage ou une promotion sociale.

Ils assurent également des permanences dans tous les établissements scolaires publics (1er et 2nd degré) du Sud-Loire (se renseigner auprès du secrétariat du C.I.O.).

Qu'est-ce que le Centre d'Information et d'Orientation ?

Quel est le rôle du Conseiller d'Orientation ?

Grâce à l'appui bienveillant de la Municipalité (qu'elle en soit vivement remerciée) un Centre d'Information et d'Orientation, organisme qui dépend du Ministère de l'Éducation, est implanté à Rezé.

Il est donc souhaitable que parents et consultants connaissent les services que les conseillers d'orientation qui y travaillent peuvent leur rendre.

- 1- le conseiller d'orientation assure des consultations psychologiques.
- 2- le conseiller d'orientation est membre du conseil de classe, et il aide professeurs, parents et élèves à adopter la meilleure solution scolaire possible.
- 3- le conseiller d'orientation apporte des renseignements sur les différentes professions auxquelles les formations aboutissent et il permet ainsi au consultant de découvrir la voie qui lui convient le mieux.
- 4- le conseiller d'orientation se conduit aussi en animateur, car il donne des informations sur le monde économique et social dans lequel l'enfant ou l'adolescent se prépare à entrer, mais il s'efforce moins de convaincre, que d'amener le consultant à réfléchir, lui laissant toujours la possibilité de choisir.
- 5- Mais son rôle ne se borne pas à cela ; l'essentiel de sa tâche consiste peut-être à suivre le processus par lequel l'enfant prend connaissance de lui-même et du monde. L'activité du conseiller sera donc une activité prolongée, dans le but d'aider l'enfant ou l'adolescent à donner sa mesure et à opter pour ce qui correspond le mieux à ses goûts et à ses aptitudes.

En conclusion, l'action éducative du conseiller d'orientation peut se résumer par : favoriser la conquête de l'autonomie, tant sur le plan intellectuel (autonomie de jugement et d'information) que sur le plan socio-affectif (capacité d'assumer des risques et de prendre en charge des responsabilités) et sur le plan de l'accomplissement personnel (choisir son comportement inventer son style de vie).

Les locaux préfabriqués mis à la disposition du C.I.O par la Municipalité sont trop exigus et inadaptés pour permettre un fonctionnement normal du service dans des conditions de travail satisfaisantes pour le personnel.

C'est pourquoi la Municipalité a pris contact avec les villes du Sud Loire, desservies par le C.I.O, pour constituer un Syndicat intercommunal dont le but serait la construction d'un nouveau centre, en exigeant une participation de l'État (le service dépend en effet du ministère de l'Éducation.)



Les Bourses Scolaires

Une bourse scolaire nationale peut être accordée par le Ministère de l'Éducation aux familles des enfants entrant en 6ème. Les documents nécessaires à l'établissement des demandes sont tenus à la disposition des familles à l'école primaire courant Janvier.

Ces bourses qui constituaient autrefois une aide substantielle pour de nombreuses familles sont devenues ex-

ceptionnelles, les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour y avoir droit n'étant pas réévalués au prorata de l'augmentation des salaires. Comme en témoignent les documents officiels ci-dessous (valables pour l'année en cours), seules les familles connaissent une situation financière particulièrement difficile peuvent espérer bénéficier d'une bourse.

Ainsi, selon le même calcul, une famille ayant deux enfants à charge, avec un revenu annuel de 22 800 F. (soit 1 900 F. par mois) en 1975 se verrait refuser la bourse !

De nombreuses organisations (politiques, syndicales, familiales, parents d'élèves) luttent pour exiger la révision de ce barème et en revalorisation des bourses scolaires.

RESSOURCES à prendre en considération

Celles qui sont portées sur l'imprimé 1533 M pour les familles imposées et sur la déclaration sur l'honneur souscrite par les familles qui ne sont pas imposées. (4)

CHARGES à prendre en considération

CHARGES à prendre en considération	Nombre de points
- famille avec un enfant à charge	9
- pour le 2 ^e enfant à charge	1
- pour le 3 ^e et 4 ^e enfants à charge	2
- pour chaque enfant à charge à partir du cinquième	3
- candidat boursier déjà scolarisé en 2 ^e cycle ou accédant en 2 ^e cycle à la rentrée scolaire suivante	1
- candidat boursier accédant à un C.E.T. au cours de la scolarité du 1 ^{er} cycle	1
- candidat boursier, pupille de la Nation	1
- père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3
- père et mère tous deux salariés	1
- conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée	1
- enfant au foyer atteint d'une infirmité permanente et n'ouvrant pas droit à l'allocation d'éducation spécialisée	2
- ascendant à charge au foyer atteint d'une infirmité ou d'une maladie grave	1
- candidat boursier dont le domicile est situé dans une commune rurale de moins de 2 000 habitants ne comportant pas d'établissement du second degré	1

EXEMPLE	
Pour une famille ayant 5 enfants à charge et 1 malade grave au foyer et qui a eu comme seul revenu, déclaré en 1976, le salaire perçu en 1975 par le père et qui s'est élevé à 35 000 F le calcul s'opérera de la façon suivante :	
RESSOURCES	
Salaire annuel	35 000
Déduction des frais professionnels (10%)	- 3 500
	31 500
Déduction de 20%	- 6 300
	25 200
CHARGES	
Famille avec 1 enfant à charge	9
2 ^e enfant	1
3 ^e et 4 ^e enfants (2 points chacun)	4
5 ^e enfant (3 points)	3
1 malade grave au foyer	1
	18
	46
Le barème indiquant que pour 18 points de charge une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 26 260 F, la famille considérée a la possibilité d'obtenir une bourse.	

TABLEAU BARÈME

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Plafond des ressources au-dessous duquel une bourse pourra être accordée	14 130	15 700	17 270	18 840	20 410	21 980	23 550	25 120	26 690	28 260	29 830	31 400	32 970	34 540

SERVICE DE SANTE SCOLAIRE

Sièges :
- 5, rue Camille Jovis Tél. 75.44.67
- rue Fontaine Launay Tél. 75.86.09

Composition :
- 2 médecins :
Dr AMELINEAU pour les Etablissements publics
Dr LAMISSE pour les Etablissements privés.
- 3 assistantes sociales.

Mode d'Intervention :

1 - les médecins aidés de leurs adjointes effectuent des visites médicales :

- soit dans les centres, pour les enfants des écoles ne possédant pas de cabinet médical,

- soit dans les écoles elles-mêmes quand cela est possible (se renseigner auprès des directeurs).

Normalement, chaque enfant devrait être examiné chaque année pour permettre un suivi efficace. En réalité c'est loin d'être le cas. La pénurie de personnel médical (1 médecin pour 6 000 enfants !) consécutif à l'insuffisance des crédits consacrés à la Santé Scolaire par le Ministère de l'Éducation permet tout juste les visites des enfants avant leur passage de la maternelle au primaire, du primaire au secondaire, ainsi que quelques examens obligatoires pour l'enseignement de la natation.

2 - les assistantes sociales scolaires sont à la disposition des familles qu'elles reçoivent

lors de leurs permanences.

- Mme GALLET, rue Camille Jovis le vendredi de 14 h 30 à 17 h au lycée technique

- Mme GUICHEN, rue Fontaine Launay le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au C.E.S. Petite Lande

- Mme QUISTREBERT le vendredi de 14 h à 17 h au C.E.S. Salvador Allende

CENTRE MEDICO - SOCIAL SCOLAIRE

Centre Médico-social :
1 bis, rue Marie Curie Tél. 75.45.97

- Permanence :

Tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 sauf le samedi.

- But :

Centre de consultation médico-psychologiques pour les enfants et les adolescents présentant des difficultés.

Equipe composée de :

- 1 assistante sociale
- 3 médecins psychiatres
- 1 psychologue
- 1 orthophoniste
- 1 rééducateur en psychomotricité

Les Assistantes Sociales ont un travail à deux niveaux :

1er niveau : les établissements publics de l'Enseignement Secondaire

Chaque Assistante a en charge deux, trois, quelquefois quatre établissements d'enseignement secondaire. Elle y assure une présence régulière, participe à la vie interne de l'établissement, mène toute action susceptible de favoriser la bonne adaptation de l'élève. Elle travaille en collaboration avec l'équipe de santé scolaire (Médecin, Infirmière). Elle intervient au niveau des différents problèmes qui peuvent se poser à l'élève : difficultés à suivre l'enseignement, problème d'orientation, de comportement, problèmes affectifs, matériels ou de santé.

Les Assistantes Sociales Scolaires sont spécialement chargées, en ce qui concerne, les problèmes liés à la vie scolaire, des enfants pris en charge par la D.D.S.S. (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).

2e niveau : Enfance inadaptée

L'Assistante Sociale est membre de la C.D.E.S. (Commission Départementale de l'Enseignement Spécialisé). Les Assistantes sociales scolaires de secteur sont membres des C.C.P.E. et C.C.S.D.

(Documentation rassemblée par M. JORAND)



Le Point De Vue Des Partis Politiques ...

le parti socialiste

Il y a quelques mois, souvenez-vous quand le Parti Socialiste a présenté son projet de "Plan Socialiste de l'Éducation Nationale", la droite et les forces réactionnaires l'ont accusé de ranimer le débat de la nationalisation de l'enseignement privé ; c'est une querelle dépassée, vous a-t-on dit.

Ainsi donc, la querelle de l'enseignement serait dépassée. Il s'agit là de belles paroles qui semblent inspirées par la modération, la sagesse et le respect de la liberté de pensée. Mais nous, Socialistes, pensons que la laïcité, source de paix et de liberté, est moins un idéal vieilli qu'un idéal non encore réalisé. Il faut dépasser les nombreux abus dans l'emploi des mots "liberté" et "laïcité" ; n'est-ce pas par exemple au nom de la liberté que l'on accorde des milliards de subvention à l'école privée (confessionnelle ou patronale), n'est-ce pas aussi au nom de la laïcité trop vite confondue avec la neutralité que l'on voudrait nous faire admettre le pluralisme scolaire.

Aujourd'hui où l'école devient chaque jour davantage un terrain et un enjeu de la lutte politique, et en fin de compte de la lutte des classes, les Socialistes affirment qu'il ne peut y avoir de socialisme authentique sans laïcité réelle. Le Parti Socialiste ne veut pas plus d'une école conservatrice que d'une école du Socialisme. Il veut conformément au principe de la laïcité faire de l'éducation - de nouveau et réellement nationale - un service public qui éveille l'esprit et élève la capacité d'auto-détermination des futurs citoyens. S'agit-il toujours d'un idéal dépassé ?

Y. GUILLOU
Conseiller Municipal



le parti communiste français

Ne pas attendre...

Combien un élève de 18 ans arrivant en classe de 3ème année de C.A.P. ou de terminale, ou encore on ne sait où, dans les méandres des différentes filières, a-t-il SUBI de réformes de l'enseignement. Combien d'espoirs déjà déçus ? ... Non, il n'est pas facile d'être jeune aujourd'hui ! ...

Ce que nous sommes amenés à constater, c'est l'échec de la politique scolaire des différents gouvernements qui se sont succédés depuis 15 ans. Jamais, il n'y a eu autant de retards scolaires, jamais l'avenir n'a été aussi incertain pour les enfants, mais aussi pour les parents ... La crise que connaît la société capitaliste, c'est cela, plus les problèmes économiques, un avenir bouché ou incertain en dehors d'un véritable changement.

Chaque région, chaque commune est touchée ; il n'y a pas d'échappatoire : il faut résolument changer d'orientation. Et cela dépend de chacun d'entre nous. Quand un professeur malade n'est pas remplacé, nous devons exiger plus souvent que son poste soit pourvu. Quand on veut fermer une section au C.E.T., quand, sous prétexte de normes absurdes le Ministre fait fermer des classes en maternelle ou en primaire, on ne peut l'accepter. Ou alors, attendre quoi ? ... Que la mauvaise saison passe ? ... Certainement pas !

Avec le souci de l'intérêt des enfants, le Parti Communiste prend part aux luttes ou les anime, pour que, dans l'immédiat, les conséquences de la politique de Giscard et Chirac soient mises en échec. Il soutient parents et enseignants dans leurs justes combats. Que ce soit dans les C.E.S., dans le primaire, ou au lycée polyvalent, que les revendications soient petites ou générales, nous ne disons pas que le choix est entre tout et ne rien faire, mais au contraire, que s'ajoute chaque élément qui tend à agir vers un objectif qui nous est commun, faire de chaque être humain un citoyen apte à la proposition et à la critique, un homme maître de son destin.

Le P.C.F. ne veut pas, comme on le prétend parfois, étouffer les personnalités ; non, l'école à notre avis, a pour mission de contribuer à former des citoyens responsables et divers.

Une ville ouvrière comme REZE n'a vraiment rien à attendre de la réforme Haby (une de plus) qui vise au-delà des mots à accentuer la sélection. Travaillleurs de REZE, le P.C.F. est avec vous à l'usine, dans votre combat pour vivre mieux ou pour la sauvegarde et l'extension de vos libertés d'expressions syndicales et politiques. Dans votre Ville, il agit avec vous pour une vie meilleure. A l'école, comme ailleurs, vous pourrez compter sur lui.

Section de REZE du P.C.F.,
Le Secrétaire,

J. BUREAU



le mouvement des radicaux de gauche

L'écart entre les mots et la réalité

A la rentrée prochaine, entreront en vigueur les dispositions de la réforme Haby concernant le nouveau cycle préparatoire et les classes de sixième. Les maîtres ont déjà fait savoir qu'ils ne participeraient pas avec enthousiasme à la mise en place des aménagements prévus par cette énième réforme. Qui leur en fera grief ?

Le pouvoir jette de la poudre aux yeux

Le pouvoir en place qui est passé maître dans l'art de la feinte et de l'illusion voudrait faire croire que les dispositions prévues par la réforme sont susceptibles à moyen terme de donner les

inégalités (art. 1 du décret relatif à l'Ecole Primaire : "Conformément à sa vocation, l'Ecole deviendra donc plus encore qu'aujourd'hui, l'Ecole de l'égalisation des chances"). Récemment, lors d'une émission télévisée, le recteur de l'Académie de REIMS affirmait, sans rire, que ses propres fils n'auraient guère plus de chances d'éviter les voies de garage de notre système éducatif que n'importe quels autres enfants.

Denoncer la tromperie

Il faut continuer à démystifier la réforme Haby et traquer les réalités sous les phrases redondantes et démagogiques : il n'est pas vrai que l'Ecole sous le

coup de baguette magique du magicien Haby puisse devenir la pierre de touche de la démocratie et permettre à tous d'aller jusqu'à la réalisation de leurs capacités en quelque domaine que ce soit. On ne transforme pas l'Ecole à coups de décrets, si brillants soient-ils, mais en ayant la volonté politique de promouvoir une organisation sociale axée sur d'autres valeurs que l'élitisme, l'individualisme ... etc...

Une école ouverte et moderne dans une société transformée

Nous devons, demain, permettre aux maîtres de pratiquer une pédagogie nouvelle et en prise directe sur les réalités sociales. Faire en sorte que chaque enfant, indépendamment de ses origines socio-économiques, puisse acquérir des outils linguistiques et intellectuels lui permettant d'accéder au domaine réservé de certaines catégories sociales.

L'Ecole, peu à peu, deviendra le lieu d'apprentissage pour chaque enfant de la responsabilité et la prise en main par lui-même de son propre avenir.

DEMAIN, GRACE A NOS LUTTES D'AUJOURD'HUI, L'ECART ENTRE LES MOTS ET LA REALITE CESSERA DE SE CREUSER POUR DISPARAITRE PROGRESSIVEMENT.

A. BASTARD

Conseiller Municipal

(Mouvement des Radicaux de Gauche)

Les Associations ont la parole ...

ORGANISATION DES D.D.E.N. -

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)



Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)

SECTEURS DE REZE - BOUGUENAIS LE PELLERIN - LA MONTAGNE

Le Délégué "cantonal" créé par la loi sur l'Enseignement du 30 Octobre 1886, complétée par le décret du mois de Janvier 1887, est devenu, par circulaire d'Edgar Faure du 22 Juin 1969, le Délégué Départemental et cette nouvelle désignation s'inscrit dans le cadre du secteur scolaire.

HISTORIQUE ET OBJECTIFS DES D.D.E.N. -

Les grands républicains de 1881 créant l'école gratuite, obligatoire et "laïque" pour instruire tous les enfants du peuple, organisèrent autour d'elle un faisceau de défenseurs, de protecteurs pour lutter contre les campagnes et calomnies menées par les tenants du conservatisme social et assurer sa vie, sa prospérité, sa grandeur.

Cette mission revint alors aux délégués cantonaux qui furent aussi les témoins de cette nouvelle création fragile et faible comme toute chose nouvelle.

Si le titre peut être honorifique, il impose surtout des devoirs et toutes les possibilités qu'il offre de servir l'école publique, ses maîtres et ses élèves. Et par là même, mes D.D.E.N. restent à la pointe du combat pour une école publique tolérante, ouverte à tous, leur rôle étant avant tout un rôle de dévouement, bénévolement assuré dont l'Ecole, les enfants qui la fréquentent, les maîtres qui y enseignent doivent bénéficier.

Désigné par le Conseil Départemental de l'Enseignement élémentaire sur proposition des Directrices et Directeurs des écoles, son mandat a une durée de 3 ans. Il doit être un laïque convaincu et démontrer en toute occasion son attachement à la cause de l'école laïque.

LE ROLE DU D.D.E.N. -

En liaison officielle avec les membres du corps enseignant de l'école où il est affecté, il doit être accueilli en ami et ses rapports avec les maîtres doivent être des rapports de confiance et d'amitié pour le plus grand bien de l'école laïque. Sa mission, fixée par la circulaire ministérielle de 1920, précise qu'il n'a pas à s'immiscer ni dans les méthodes, ni dans les résultats, ni d'ailleurs dans l'organisation pédagogique. Par contre, il doit aider l'instituteur dans tous les problèmes matériels de l'école et, de ce fait, visiter régulièrement l'établissement et établir des rapports de visite dont il envoie un exemplaire au Maire de la localité. Il lui appartient de prendre des rendez-vous auprès du Maire et de participer aux Commissions municipales traitant des problèmes de son Ecole, puisqu'il fait partie de plein droit du Conseil d'Ecole. Depuis la création des cantines, maintenant remplacées par des restaurants scolaires, le D.D.E.N. doit s'assurer de leur bon fonctionnement et rester en contact avec les gestionnaires, comme avec les instituteurs.

Une Union Départementale des D.D.E.N. groupe tous ses adhérents pour leur permettre d'être constamment mis au courant des décisions nouvelles prises par le Ministère de l'Education Nationale. Les Unions sont représentées à Paris par une Fédération dont le siège est précisément fixé au Ministère.

La carte départementale étant divisée en secteurs correspondant aux circonscriptions des Inspecteurs départementaux de l'Enseignement Élémentaire, le D.D.E.N. doit soumettre ses problèmes à l'Inspecteur de son Ecole. Les secteurs choisissent un représentant chargé des questions administratives et de la liaison avec l'administration académique. Le secteur de REZE comprend plusieurs communes dont Bouguenais et bien sûr Rezé et rassemble 59 D.D.E.N. dont 29 sur notre Cité.

Tous sont animés par un dévouement sincère et profond à l'Ecole Publique dont ils sont les défenseurs contre les viles attaques dont parfois elle est l'objet, montrant ainsi que le mot "laïcité" n'est pas un vain mot.

Comité Communal d'Action Laïque (C.C.A.L.)

UNE SEULE ECOLE, L'ECOLE LAIQUE

1er Juin 1958 : De Gaulle prenait le pouvoir. Une des premières lois de la Vème République, la loi DEBRE, accordait à l'Ecole confessionnelle catholique des privilèges exorbitants.

Juin 1960 : 400 000 manifestants, réunis à Vincennes à l'appel du COMITE NATIONAL D'ACTION LAIQUE s'engageaient solennellement à combattre jusqu'à l'abrogation de la loi.

Depuis 18 ans, les gouvernements de la Vème République ont considérablement accru leur aide à l'enseignement catholique et patronal. C'est la ligne directrice de toutes les lois et réformes depuis DEBRE, GUICHARD et FONTANET jusqu'à ROYER et HABA.

Fondé en 1959, le Cartel d'Action Laïque de REZE se disloquait en 1965 à la suite des querelles entre le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste.

C'est pourquoi, en Novembre 1965, se formait dans notre Ville, à l'image du C.N.A.L., le COMITE COMMUNAL D'ACTION LAIQUE de REZE, qui, sous la responsabilité des seules organisations laïques

- . Amicales Laïques (ligue de l'Enseignement),
- . Fédération des Conseils de Parents d'élèves (Fédération CORNEC),
- . Délégués départementaux de l'Education Nationale,
- . Fédération de l'Education Nationale,
- . Syndicat National des Instituteurs

œuvrait à la réalisation de l'unité entre les organisations syndicales et politiques de la classe ouvrière, pour la défense de l'Ecole Laïque.

La dernière réalisation de la Municipalité :

L'ECOLE MATERNELLE DE LA GALARNIERE

L'Ecole Maternelle de la Galarnière se situe rue de la Galarnière dans un secteur en pleine expansion démographique.

Elle va pouvoir accueillir 106 enfants à la rentrée des classes 1977.

Cette école d'un seul niveau reconstruit l'architecture à la pédagogie ; elle a coûté 1 386 967,94 F. et a été financée de la façon suivante :

- Emprunts 900 000 F.

- Subventions 392 588 F.

Sur le coût de cette école, la Ville de REZE a versé à l'Etat :

198 280,56 F.

Parallèlement à la construction de cette école, la Ville de REZE a aménagé des voies d'accès en améliorant considérablement la rue de la Galarnière.



La F.C.P.E. qui accueille Tous les parents d'élèves luttant pour la défense de l'école laïque se présente ainsi :

- 1° - Au niveau de chaque école ou groupe scolaire : un Conseil de Parents
- 2° - Au niveau rezéen : un Comité de Liaison regroupant tous ces Conseils par l'intermédiaire d'un ou deux membres représentatifs.

LE COMITE DE LIAISON, SON ROLE, SON ACTION

Regrouper et Analyser en commun tous les problèmes des écoles publiques (maternelles, primaires et secondaires). Mener des Actions en conséquence, auprès des Administrations à tous les niveaux.

Malheureusement, nous constatons une aggravation constante des problèmes scolaires :

- Manque de création de postes (Pt-Rousseau, Château Nord)
- Remplacements non assurés
- Médecine scolaire parfois inexistante.

PARENTS, adhérez TOUS aux Conseils de Parents d'Elèves Cornec.

ENEZ nombreux aux réunions afin que tous, nous participions activement à la lutte contre les coups portés à notre école (réforme Haby, privilèges accordés à l'école privée).

EXIGEONS tous ensemble une amélioration des Conditions Scolaires de nos enfants afin de leur offrir un Avenir Meilleur.

Le Comité de Liaison

Depuis 11 ans, les Rezéens le savent le C.C.A.L. est intervenu à chaque occasion contre les classes surchargées, contre la liquidation du Collège d'Enseignement Technique, pour un lycée Sud Loire...

Le C.C.A.L. a participé à toutes les manifestations organisées par le Comité Départemental et le Comité National d'Action Laïque.

Il a lutté pour lever les obstacles afin que se réalise l'unité d'action des organisations ouvrières laïques et, en même temps, contre les attaques insidieuses des organisations inspirées par l'Eglise, telles la Jeunesse Ouvrière Catholique ou les Associations Syndicales des Familles.

Il a lutté pour le droit à l'éducation de tous les enfants.

Avec le soutien de la grande majorité des Rezéens, pour la défense de notre école, contre la loi réactionnaire du Ministre HABY, contre les Conseils d'Ecole qu'il voudrait mettre en place, nous entendons bien poursuivre dans cette voie.

Confédération Syndicale du Cadre de Vie de Rezé face à l'École



Confédération Syndicale du Cadre de Vie de Rezé face à l'École

L'école d'aujourd'hui est faite à l'image de la société bourgeoise et capitaliste ; elle forme une élite qui est en majeure partie issue des classes dirigeantes.

L'orientation commence dès la maternelle où les classes surchargées ne permettent pas d'épanouir les enfants, d'une part, et de déceler les handicapés dû, entre autre, à l'environnement ou à l'origine sociale.

50% des enfants terminent les classes primaires avec un ou deux ans de retard, et, pour la plupart, ils sont issus du milieu populaire. Ces enfants se retrouvent le plus souvent en 5ème allégée, puis en C.P.P.N. ou C.P.A. et son ensuite livrés aux mains du patronat par le biais de la Loi ROYER sans garantie de formation réelle.

Aux inconvénients de l'orientation par l'échec s'ajoutent ceux de l'affectation due aux manques de places ou d'établissements pour le métier choisi.

Cette situation ne pourra que s'amplifier quand on sait que le VII^e Plan prévoit que chaque année 350 000 jeunes

devront sortir de l'école à 16 ans et seront mis sur le marché du travail sans formation.

C'est donc en prévision des besoins de main-d'oeuvre et sous la pression du patronat que sont orientés nos enfants ce qui explique bien le nombre aussi faible de fils et de filles du milieu populaire qui entrent à l'université, et, ont la possibilité de terminer leurs études.

Par la nouvelle réforme, le Ministre HABY renforce une situation inégalitaire et reconstitue tout un système de filières ségréguatives et d'impasses.

Les parents déjà soucieux de l'enseignement donné dans le primaire s'inquiètent pour la rentrée 1977 où rien n'est défini clairement.

Le SYNDICAT DU CADRE DE VIE dit NON à une telle réforme qui n'a pour but que la ségrégation, la compétition et la rentabilité. Il demande une école qui donne une formation de base permettant à tous, par la formation continue une adaptation aux évolutions sociales et économiques.

Le Syndicat réaffirme sa volonté de promouvoir un enseignement DEMOCRATIQUE, PUBLIC et GRATUIT ouvert à tous, refusant toute discrimination sociale et culturelle.

La Présidente

DE VERITABLES LYCEES POUR LA FORMATION DES OUVRIERS ET EMPLOYES QUALIFIES (S.N.E.T.P. - C.G.T.)

La nécessité d'une réforme profonde de l'enseignement est évidente. La réforme HABY va à l'opposé de cette aspiration générale. Elle répond à des objectifs contraires, à l'intérêt des jeunes, des travailleurs, de la nation. La réforme HABY prévoit la transformation des C.E.T. en L.E.P. (Lycée d'Enseignement Professionnel) à la rentrée 1977.

Les L.E.P. de M. HABY ne dispenseraient plus, si nous le laissons faire, que des B.E.P. et des C.A.P. en 2 ans avec recrutement après la 3ème de C.E.S. Il s'y trouverait également quelques classes d'un "Brevet de Techniciens" dévalué.

Dans ce cas, que deviendront les enfants qui, victimes des retards scolaires, ne peuvent suivre une scolarité normale jusqu'en 3ème ? Ils stagneront dans les C.C.P.N. et C.P.A. et ils iront grossir le nombre de chômeurs sans formation professionnelle.

Aux L.E.P. "élitistes" et sélectifs de M. HABY, le S.N.E.T.P. C.G.T. oppose la revendication de lycées d'enseignement professionnel à part entière pour la formation des ouvriers et employés qualifiés. Ils ne doivent être ni des lycées bâtards de seconde zone, ni des lycées du pauvre.

La formation des principaux producteurs de la richesse nationale est à nos yeux au moins aussi importante du point de vue économique et social que les formations dispensées dans les autres lycées.

Les Associations

Nous nous appuyons en cela sur un grand projet passé - le plan Langevin-Wallon qui le prévoyait - et sur les perspectives d'avenir qui le réalisera le programme commun de la Gauche.

Lycée d'Enseignement Professionnel à part entière parce qu'également l'évolution des sciences et des techniques, la complexité croissante des phénomènes économiques, politiques et sociaux ; le rapprochement prévisible du travail manuel et intellectuel dans le cadre de nouveaux rapports sociaux qui feront du progrès technique non un instrument de déqualification et d'exploitation, mais un outil de libération.

Des lycées de masse et non des établissements élitistes, ce qui suppose, dans le contexte scolaire et social actuel :

- des structures adéquates : maintien du recrutement à 14 ans, classes préparatoires à l'enseignement technique, classes de raccordement avec l'enseignement technique long, diversification des formations : C.A.P. - B.E.P.
- des mesures sociales conséquentes pour les familles : bourses, primes et dans l'immédiat une allocation au moins égale à celle que perçoivent les apprentis.

Qui dit lycée à part entière dit personnel à part entière, c'est-à-dire un corps unique au niveau des actuels professeurs certifiés. Nous disons bien corps unique, c'est-à-dire intégration des professeurs actuels dans le nouveau corps.

Un enseignement complet, ouvert sur les réalités industrielles, nécessitera une formation des maîtres en conséquence.

Les L.E.P. tels que le propose le S.N.E.T.P.-C.G.T. en sauraient être à l'évidence l'affaire des seuls enseignants. Les organisations syndicales de travailleurs, les associations de parents d'élèves, devront être associées à la vie des établissements à l'orientation de l'enseignement et à l'amélioration de sa qualité.

Les propositions du S.N.E.T.P. C.G.T. le seul syndicat d'enseignement affilié à la C.G.T., ne se substituent pas aux dispositions prévues par le programme commun de la Gauche, elles partent du contexte scolaire et social actuel et des perspectives de changement démocratique profond.

L'Association Syndicale des Familles de REZE

Comme nous, nos enfants sont "LES MALMENES" de l'école et de la société capitaliste. Dès la Maternelle, ils subissent l'entassement, les locaux scolaires inadaptés... En Primaire, les "lents" sont considérés comme des retardés, on oublie le "vécu" de l'enfant, c'est la "fatigue" engendrée par l'esprit de compétition, "l'angoisse" de la réussite, la "perte de confiance" en ses possibilités, "l'échec", "les classes marginales" : perfectionnement, adaptation, les "dys" ... en tous genres.

ont la parole ...

Pourquoi des enfants pleins de possibilités en dehors de l'école deviennent-ils des "bons à rien", des "étrangers" dans l'école ?...

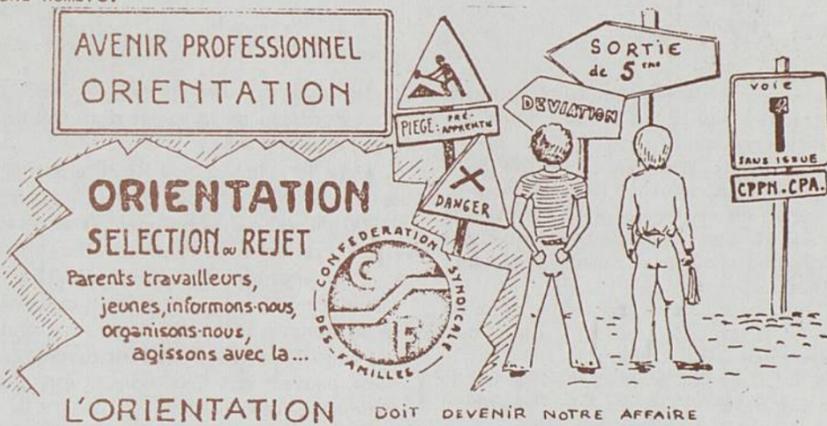
L'école actuelle organise un véritable "gâchis" des intelligences et des personnalités, et "trie" pour les besoins d'une économie où la ségrégation scolaire et la division du travail vont de pair !...

"L'orientation" des uns faite en fonction du critère : "math-français-langue" permet le "rejet" des autres vers les filières sans issue : C.P.P.N. - Pré-apprentissage, sans formation, ni générale, ni professionnelle, leur bouchant ainsi l'accès à une formation continue.

La réforme HABY accentuera toute cette sélection puisque :

- dès le primaire : elle livrera au Patronat une masse d'enfants exploitables par le biais du pré-professionnel, et pré-apprentissage.
- à la sortie de 5ème : elle empêchera des enfants d'entrer au C.E.T., les éjectera vers la "vie active" ! ... ou les gardera en classes-ateliers (bricolage...).
- en C.E.S. : elle accentuera les mauvaises conditions de travail en supprimant les cours dédoublés.

La réforme HABY est la plus "ségréguative" et la plus "aliénante" qu'un gouvernement ait pu proposer s'efforçant de "museler" les travailleurs de l'avenir avec le Savoir Minimum pour un grand nombre.



LE 7^e PLAN gouvernemental prévoit : 4 ENFANTS SUR 10 quitteront l'école SANS FORMATION PROFESSIONNELLE REELLE
CE SONT ENCORE LES ENFANTS DE TRAVAILLEURS QUI EN FERONT LES FRAS ...

S.N.E.S.

(Syndicat National de l'Enseignement Secondaire)

Le S.N.E.S. est le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, c'est-à-dire celui des professeurs, surveillants et conseillers d'orientation des lycées et C.E.S. (à l'exclusion des P.E.G.E.)

Le S.N.E.S. est affilié à la Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.) Il est dirigé par l'orientation syndicale "Unité et Action", seul courant de pensée de la F.E.N. ou se retrouvent des militants syndicalistes par ailleurs adhérents de tous les partis de Gauche.

Le S.N.E.S. est organisé à la base en sections d'établissements. Il en existe 5 à REZE : au lycée, dans chacun des trois C.E.S., au centre d'orientation et d'information.

En tant qu'organisation représentant les familles de travailleurs : NOUS DENONCON :

- l'orientation par l'échec ...
- le démantèlement du Service Public de l'Education qui abandonne au Patronat des secteurs entiers de formation : fruit du "Plan d'Austérité" et appui d'une politique économique...

Dans l'immédiat : NOUS EXIGEONS :

- la non-application de la réforme HABY
- 25 élèves par classe, dès la maternelle
- la transformation profonde de l'école primaire (contenu, structures méthodes, formation des maîtres)
- le maintien des dédoublements de classe
- la suppression des pré-professionnelles et pré-apprentissage
- la création d'une classe "préparatoire à l'enseignement technique" en C.E.T. et le maintien des CAP à la sortie de 5ème
- la gratuité totale de la scolarité et des prestations compensatoires aux inégalités de revenus face aux dépenses d'éducation.

la sélection sociale. Il a combattu toutes les positions du pouvoir (de Guichard à Haby), cherchant à classer très tôt les enfants en "doués" et "non-doués", "conceptuels" et "manuels" ... Parce qu'il saute aux yeux qu'à ce compte les "intelligents" seraient toujours les enfants des classes sociales aisées.

Ainsi, le S.N.E.S. se prononce pour une solidarité sans élimination successive, pour une formation scolaire initiale de tous les jeunes qui développe à la fois leurs connaissances fondamentales, leurs aptitudes artistiques et physiques, leur goût pour un métier, leur sens critique.

C'est à ce prix seulement que l'école contribuera à former l'homme, le travailleur, le citoyen actif et libre.

3) Sur ces bases le S.N.E.S. lutte : Contre toutes les dégradations actuelles du fonctionnement des écoles :

- . enseignements non assurés comme la musique et le dessin (plusieurs dizaines d'heures à Rezé) ;
- . auxiliaires sans garantie d'emploi ;
- . effectifs de classes surchargées, comme en seconde au lycée ;
- . etc...

Contre la très mauvaise réforme Haby prévue pour la prochaine rentrée en 6ème.

4) Pour assurer l'efficacité de son combat, le S.N.E.S. recherche en toutes circonstances l'unité d'action avec :

- . les autres syndicats de la F.E.N. notamment le S.N.I. ;
- . les autres syndicats d'enseignants ;
- . les centrales ouvrières C.G.T. et C.F.D.T. comme en témoignent sa participation à la grève du 28 Avril dernier ;
- . les parents d'élèves F.C.P.E. ;
- . toutes les organisations qui luttent de leur côté pour le développement et la démocratisation de l'école publique et laïque (familiales, de jeunes, partis de gauche, municipalités...).

Ainsi, le S.N.E.S. vient de proposer l'organisation d'une grève scolaire nationale unitaire au 3ème trimestre dans le prolongement du récent accord S.N.E.S - S.N.I. - F.C.P.E.

5) Enfin, parce qu'il y trouvait réponse à l'essentiel de ses revendications le S.N.E.S. a pris position, dès 1972, en toute indépendance syndicale, en faveur du programme commun. Aussi, il s'est réjoui du succès de l'Union de la Gauche aux élections municipales comme étape importante vers celui, qui peut être décisif, des législatives de 1978.

REZE, MAI 1977



LE MOT DU MAIRE (suite)

DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE des groupes scolaires nouveaux tels que :

- Château Nord :	26	classes primaires
	8	classes maternelles
- Château Sud :	6	classes maternelles
	2	baraquements
- Chêne Creux :	13	classes primaires
	3	classes maternelles
- Maternelle Galarnière :	4	classes

- soit :	88	classes

correspondant à des écoles créées par la Municipalité, sans compter la création d'une véritable école en éléments préfabriqués, soit :

	8	classes
Dans le même temps, on reconstruisait de vieux bâtiments, on en rénouvait d'autres et on agrandissait en construisant de nouvelles classes par exemple :		
- à Rezé Centre II :		
construction de	8	classes primaires
	3	classes maternelles
rénovation de	6	classes primaires
	2	classes maternelles
- à Rezé Centre I :		
rénovation de	10	classes primaires
agrandissement de	5	classes primaires
(surélévation)		
construction de	2	classes
et de	1	cantine

Comme vous pourrez le constater, n'a été considéré comme création d'écoles que la création d'ensembles complets et indépendants. J'aurai tout aussi bien considéré comme des créations les deux écoles maternelles de l'Ouche-Dinier, celles de Ragon, de Trentemoult.

Ce qui importe, c'est de savoir que, depuis 1959, pour ce qui regarde l'ensemble actuel constitué par les enseignements élémentaire et préélémentaire :

- 133 classes ont été construites
- 12 baraquements montés et demeurés
- 45 classes rénovées ou reconstruites

soit 190 classes.

Dans ce chiffre ne sont pas comptés les baraquements aujourd'hui remplacés comme par exemple l'école provisoire du Château qui comportait 10 classes primaires et 5 classes maternelles :

Ne sont pas comprises non plus les 10 anciennes classes du C.E.S. Pont-Rousseau qui correspondaient jadis à l'enseignement primaire.

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE il a fallu créer la structure :

Nous avons fait ressortir que, dans ce secteur du territoire compris entre le cours de la Loire depuis Nantes jusqu'à l'Océan d'une part, la côte d'autre part et une ligne Nantes - La Roche-sur-Yon - Les Sables d'Olonne, occupé alors par quelques 200 000 habitants, il n'y avait aucun établissement d'enseignement secondaire, alors que l'ancien et unique département de la Corse qui comptait 180 000 ha, avait déjà 6 lycées :

- à Pont-Rousseau - Garçons :		
construction de	10	classes primaires
installation - baraquement	2	classes
- à Pont-Rousseau - Filles :		
reconstruction de	3	classes
rénovation de	8	classes
construction de	5	classes
- à la Houssais :		
construction d'une maternelle de	3	classes
et baraquement	2	classes
- à Ragon :		
reconstruction de	4	classes
rénovation de	10	classes
construction d'une		
école maternelle de	4	classes
- à l'Ouche-Dinier :		
création de l'école		
maternelle	3	classes
agrandissement de l'école		
primaire	6	classes
ouverture d'une seconde		
école maternelle	4	classes
- à Trentemoult :		
reconstruction de l'école		
maternelle	2	classes

Nous avons demandé si cette situation était voulue ou s'il s'agissait d'une négligence à réparer.

Nous avons bénéficié d'une très large compréhension de M. le Recteur Schmitt, qui venait de mettre en place l'Université nantaise et, dans la foulée d'un Inspecteur d'Académie à qui nous devons beaucoup : M. DODAT.

C'est ainsi que nous avons, après la transformation du C.E.G. de Pont-Rousseau en C.E.S. construit :

- un C.E.S. de 900 places à la Petite-Lande
- un C.E.S. de 900 places à la Trocardière et 90 places en S.E.S.
- un lycée polyvalent de 1 200 places au Château de REZÉ et un C.E.T. de plus de 300 places environ.

Nous avons aussi agrandi le C.E.S. de Pont-Rousseau de la valeur d'un établissement de 600 places.

Dans le même temps REZÉ a participé à la construction du Lycée polyvalent (1200 places) des Bourdonnières et de son C.E.T. rattaché de plus de 300 places.

Très sincèrement, la Ville de REZÉ a fait le maximum pour la formation scolaire de sa jeunesse et de tels efforts, couronnés par un palmarès dont nos concitoyens, avec nous, peuvent être fiers, doivent être constamment poursuivis.

Pardonnez-moi si j'ai été long, mais le passé, s'oublie vite et je pense qu'il était utile de le rappeler.

A. PLANCHER

